



CHARTE DU RANDONNEUR



En adhérant à l'Association Les Marcheurs du Comminges, je m'engage à respecter son règlement intérieur.

Avant la randonnée

- Je respecte les informations et les consignes annoncées par l'organisateur ;
- J'évalue si je suis capable de participer à la randonnée proposée ;
- Je prévois un équipement adapté : météo, terrain ...
- Je m'assure d'avoir la licence de la FFRP dans le sac
- Je m'inscris dans les délais.

Le jour de la randonnée

- Je respecte l'horaire du rendez-vous ;
- J'écoute et je respecte les consignes de l'animateur ;
- J'accepte le covoiturage.

Pendant la randonnée

- Je reste sur le sentier et je ne prends pas de raccourci ;
- Je ne dois en aucun cas quitter le groupe ;
- Je m'hydrate et je m'alimente ;
- J'informe que je m'arrête pour un « arrêt technique » et je pose mon sac à dos au bord du chemin ;
- Je respecte l'environnement et les espaces protégés, je ne rajoute pas de cairn.
- Je partage les espaces avec les autres utilisateurs ;
- Je reste discret pour ne pas perturber la faune ;
- Je respecte la flore ;
- Je repars avec mes déchets ;
- Je nettoie mes semelles.

En cas d'accident

- Je respecte les consignes de l'animateur ;
- Je reste solidaire du groupe.



Vie de l'association

- Esprit randonneur : bénévolat, convivialité, partage, devoirs ;
- Participation tant que faire se peut aux activités de l'association (repas de fin d'année, Garden party ...) ;
- Solidarité ;
- Respect ;
- Loyauté ;
- Ecoute ;
- Echange.



*Si je respecte tous ces points,
je serai le randonneur du Comminges au top* 🍌👉👉

